

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1674

Rubrik: Dossiers à suivre: AVS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des questions sans réponses

A l'instar de l'assurance maladie, les retraites animeront le débat politique en 2006. Le premier pilier, notamment, doit faire face au vieillissement de la population et à une faible croissance économique.

Pour comprendre les décisions qui seront prises cette année, il faut revenir à l'échec cuisant de la 11ème révision de l'AVS. L'idée initiale consistait à coupler la retraite à 65 ans pour les femmes avec la flexibilisation de l'âge de la retraite. Ruth Dreifuss avait proposé de mettre 800 millions pour faciliter la retraite à la carte. Le Conseil fédéral réduisit la mise à 400 millions. D'accord pour la retraite flexible, conclut le Parlement, mais sans qu'il en coûte un sou à la collectivité. Ce projet, déséquilibré par le législateur - le scénario ressemble fortement à celui de l'assurance maladie (cf. DP n° 1673) - fut rejeté sans appel en votation populaire le 16 mai 2004. En une fin de semaine seulement, l'Union syndicale suisse (USS) récolta 80 000 signatures pour son référendum que soutinrent plus des deux tiers des votants.

Cet échec laisse sans réponse les deux questions de la retraite flexible et de l'équilibre financier à terme de l'AVS. Chacun reconnaît aujourd'hui la nécessité d'assouplir les conditions qui règlent le passage de la vie active à la retraite, que ce soit en introduisant le temps partiel progressif ou en facilitant une retraite anticipée pour les salariés ayant connu des conditions de travail pénibles.

L'USS déposera cette année une initiative populaire préconisant la rente complète dès 62 ans pour 80% environ des assurés. Elle estime la dépense entre 720 et 980 millions, à financer par un prélèvement supplémentaire de 0,15% sur les salaires (cf. DP n° 1653).

Le Conseil fédéral fait un pas beaucoup plus modeste. Il vient d'adresser deux messages aux Chambres - la technique du saucissonnage devient la règle.

Dans le premier, il propose d'élever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes et d'abaisser le taux minimal de couverture du fonds de compensation à 70% - en clair ce fonds devrait pouvoir couvrir 70% de l'ensemble des rentes versées annuelle-

ment. Au-dessous de ce taux, l'adaptation des rentes au coût de la vie est ralentie, voire suspendue si le taux passe sous la barre des 45%. Economies attendues: 675 millions.

Dans le second message, le Conseil fédéral présente une rente de préretraite (rente-pont) dès 62 ans pour les assurés à revenu modeste, soit 7 à 8% des assurés. Coût estimé: 334 millions. Le projet de rente-pont a suscité de vives critiques, aussi bien à gauche (insuffisante) qu'à droite (trop onéreuse).

L'illusion dorée

Reste le problème de l'équilibre financier à long terme de l'AVS. L'augmentation de la TVA - un point pour l'AVS et 0,8 point pour l'AI - fut également rejetée en mai 2004. L'or et les bénéfices de la Banque nationale ont pu faire temporairement illusion. En 2002, le peuple a rejeté une initiative de l'UDC qui voulait faire bénéficier l'AVS de la totalité des réserves d'or excédentaires, en même

temps qu'il s'opposait au projet du Parlement de répartir les revenus de cet excédent entre l'AVS, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Dans l'intervalle, les cantons ont touché leur part, à savoir deux tiers des réserves, soit environ 14 milliards de francs. Quant à la part de la Confédération, le parlement a décidé d'en affecter le montant au fonds de compensation de l'AVS, à condition que le peuple rejette l'initiative populaire déposée par la gauche socialiste qui prévoit d'affecter les bénéfices annuels de la Banque nationale - moins le milliard réservé aux cantons - à l'AVS.

Néanmoins ni la part fédérale des réserves d'or ni les bénéfices de la BNS ne suffiront à restaurer l'équilibre financier de l'AVS. La dégradation du rapport entre cotisants et rentiers comme la faiblesse de la croissance économique exigent d'autres solutions. Sont évoqués une élévation de l'âge de la retraite, une augmentation du taux de cotisation ou de la TVA.

jd

Suite de la première page

Swisscom

Swisscom devrait donc avoir pour mission de se rapprocher de sociétés où la participation de l'Etat est encore forte, c'est le cas de plusieurs sociétés nordiques, pour leur proposer un partenariat, c'est-à-dire un partage des risques et un renforcement réciproque.

L'esprit européen

Le parti socialiste est suspecté de pratiquer sur la question européenne le grand écart, s'opposant aux démonopolisations qu'il devrait bien intégralement accepter si nous

étions, comme il le souhaite, dans l'Union européenne. En demandant que Swisscom ait vocation de s'allier à des sociétés de service public, il corrigerait ce grand écart, se mettrait en position offensive et non pas défensive.

On objectera que pour un partenariat, il faut être deux, au moins, que l'Europe est encore en phase de libéralisation, et qu'il est nécessaire de casser les monopoles nationaux pour créer un grand marché européen.

Pourtant le grand marché ne motive plus les peuples. C'est une des